

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 décembre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour exprimer l'inquiétude, voire l'indignation, que m'inspire le sort de ma province et, en particulier, celui de l'île du Cap-Breton. Nous avons eu hier l'occasion de débattre une foule de questions importantes pour les Canadiens de l'Atlantique. Le premier ministre a même admis, à la période des questions, que ses politiques économiques ne donnent pas de résultats dans les provinces de l'Atlantique et, notamment, dans ma circonscription, celle de Cape Breton-Richmond-Est. Il y a un an, cette région comptait quelque 14,000 chômeurs. Aujourd'hui, il s'en trouve 4,000 de plus en raison de la politique gouvernementale. Le taux de chômage a atteint le chiffre record de 24.2 p. 100 et dépasse même, malheureusement, celui de Terre-Neuve.

Alors que les ministres provenant de l'est du Canada continuent à prétendre que les politiques économiques établies par leur gouvernement viendront effectivement en aide aux citoyens de cette région, le premier ministre convient du contraire...

M. le Président: Le temps dont le député disposait est écoulé.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RETARD À INSTITUER UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU TABAC

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, cette semaine, plus de 900 producteurs de tabac du Québec, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse sont venus manifester sur la colline du Parlement en faveur d'un organisme national de commercialisation du tabac. En refusant aux agriculteurs le droit de former un organisme de commercialisation, le gouvernement conservateur manque à une autre promesse. Après plus d'un an, le gouvernement continue à tergiverser, alors que le moyen de subsistance de ces agriculteurs est menacé.

Le ministre nous dit qu'il fera en sorte que les organismes provinciaux en viennent à un accord avec les fabricants. On en est donc exactement au même point que l'an dernier et c'est

absolument inacceptable. Ces producteurs ont besoin d'un organisme national qui négocierait en leur nom, un organisme qui aurait le pouvoir de limiter la production et les importations de tabac. Il n'est pas nécessaire de les enfermer dans une pièce, en vertu des anciennes règles, jusqu'à ce qu'ils se plient aux exigences des fabricants. Il n'est pas nécessaire de les menacer de faire intervenir la brigade anti-émeutes. Cette dernière tactique des conservateurs nous rappelle trop l'Afrique du Sud.

Des voix: Oh, oh!

M. Althouse: Cela nous rappelle aussi les méthodes de la dictature militaire d'Argentine. Sous prétexte de maintenir l'ordre normal, elle avait interdit les revendications salariales, éliminé la plupart des contrôles sur l'investissement étranger et fait appel aux forces armées pour réprimer les manifestations. Je regrette de devoir dire que ce sont des méthodes que notre gouvernement semble adopter. La situation n'est pas normale pour les agriculteurs, mais ils méritent mieux que des menaces.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

LES DÉFINITIONS SE RATTACHANT AUX «DROITS DE LA PERSONNE»

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, hier, c'était la journée internationale consacrée aux droits de la personne, décrétée par l'Organisation des Nations Unies.

A cette occasion, j'ai eu le privilège de présenter la veille une motion au nom du gouvernement reconnaissant les efforts déployés par M. Raoul Wallenberg pour sauver du génocide des centaines d'hommes, femmes et enfants juifs innocents au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Monsieur le Président, pour certains les mots «droits de la personne» changent de définition selon ceux qui les prononcent. Pour certains, ils sont étroitement liés aux orientations politiques d'un régime oppresseur, pseudo-organisation de libération se traduisant par de la violence, attentats et violations de toutes sortes. Pour d'autres, ils représentent un droit fondamental de liberté d'être, d'agir, de parole, de langue et de religion.

Pour moi, cela se traduit aussi par le droit à la vie, le droit à la croissance, le droit à l'autodétermination.

Malheureusement, encore trop de peuples stagnent sans défense et privés de ces droits. Toutefois, monsieur le Président, le jour viendra où les hommes de bonne volonté imposeront à l'opresseur le respect de la personne, des droits et des libertés.